



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

ORGANISATION ET RAPPORT



La tenue d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus (CGCT, art. L2312-1).

Ce débat concerne le budget principal et il a pour objectif d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

La délibération portant approbation du budget primitif qui n'aurait pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire serait entachée d'illégalité. De même, une délibération budgétaire ou une délibération prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires sur la base d'un rapport incomplet serait entachée d'illégalité.

Sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires, un débat est organisé afin d'échanger sur les éléments suivants :

- ✓ Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement,
- ✓ Les engagements pluriannuels envisagés,
- ✓ La gestion de la dette,
- ✓ L'évolution des dépenses et des recettes,
- ✓ L'évolution des effectifs et de la masse salariale.

I - L'ORGANISATION DU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1- Les délais

Dans le cadre du référentiel M57, le rapport sur les orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget primitif (CGCT, art. L 5217-10-4).

2- La forme

Les membres de l'assemblée délibérante ne peuvent pas voter pour ou contre les échanges intervenus lors du débat sur les orientations budgétaires, ni même sur le contenu du rapport sur les orientations budgétaires. L'assemblée délibérante doit uniquement prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires, mais également de l'existence du rapport duquel se tient le débat.

3- Transmission aux services du contrôle de légalité de la Préfecture.

La tenue du débat sur les orientations budgétaires fait l'objet d'une délibération spécifique. Cette délibération doit être distincte de celle relative à l'approbation du budget primitif.

Cette délibération et ce rapport doivent être transmis au représentant de l'Etat. Les services de Préfecture en contrôlent la légalité.

Le contrôle budgétaire ne s'applique pas à la délibération relative au débat sur les orientations budgétaires car celui-ci n'est pas considéré comme un document budgétaire à part entière comme l'est le budget primitif. En effet, le rapport sur les orientations budgétaires n'ouvre aucun crédit budgétaire et ne permet pas à l'ordonnateur d'engager des dépenses.

II - LA REDACTION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires doit faire l'objet d'un rapport.

1- Les orientations budgétaires

Elles sont envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières.

2- Les engagements pluriannuels

La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3- Les informations relatives à la gestion de l'encours de la dette

Des informations relatives à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

III - LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL

1 – La conjoncture économique

La programmation du budget 2025 intervient dans un contexte financier défavorable et incertain.

- Défavorable car les objectifs de réduction du déficit et de la dette publique ont pour conséquence un affaiblissement continu du soutien de l'Etat, de nos financeurs et de notre autonomie financière.
- Incertain car le budget de la France n'est toujours pas voté pour l'exercice 2025, les principales mesures susceptibles d'impacter les collectivités connues à ce jour peuvent être modifiées tant que la loi de finances ne sera pas définitivement adoptée.

Les revalorisations successives des salaires des agents publics décidées par l'Etat, dont la majoration de 5 points d'indice de rémunération appliquée en janvier 2024 et la majoration annoncée de la part employeur des cotisations de retraite CNRACL, ne se sont pas accompagnées d'une révision de nos dotations et ressources, alors que la masse salariale représente près de la moitié de nos dépenses courantes.

La crise de l'immobilier liée aux incertitudes budgétaires et à l'augmentation des coûts de construction grève de façon significative la dynamique des droits de mutation.

Après une inflation annuelle des prix qui s'établissait autour de 5% en 2022 et en 2023, celle-ci a été de 2% sur 2024. Cette tendance baissière devrait se prolonger (1,6 % en 2025, 1,7 % en 2026 et 1,9 % en 2027 selon les prévisions de la Banque de France).

Ces éléments nous conduisent à proposer un budget responsable autour de 4 principes :

- ✓ La modération fiscale : pour la 15ème année consécutive, le taux communal de la taxe foncière ne sera pas augmenté ;
- ✓ Un pilotage rigoureux des dépenses de gestion courante ;
- ✓ Un endettement maîtrisé ;

- ✓ Le maintien d'un haut niveau de services pour les Grand'Croisiens et la réalisation de plusieurs aménagements structurants pour améliorer la qualité de vie et préparer l'avenir : la fin des travaux de réhabilitation de la mairie en 2024, le démarrage des travaux de réhabilitation des écoles et le lancement de la 2ème phase de l'aménagement du parc de La Platière au printemps 2025.

2 – La Loi de Finances

A ce jour, le projet de loi de finances (PLF) n'ayant pas été voté, de fortes incertitudes demeurent sur les mesures qui impacteront inévitablement les collectivités locales.

Le Sénat a voté le PLF le 23 janvier 2025, mais les nombreux compromis qui sont et seront faits par le gouvernement en l'absence de majorité, sont susceptibles de remettre en cause les mesures votées lors du passage du PLF devant l'Assemblée Nationale.

- Les efforts demandés aux collectivités pèseront sur leurs ressources de fonctionnement

Dans un contexte de déficit à 5,5% du PIB, le gouvernement actuel confirme, à quelques détails près, la contribution des collectivités locales aux efforts de redressement des comptes publics annoncée par le précédent gouvernement.

Le PLF voté au Sénat ramène cet effort de 5 à 2,2 Mds d'€ avec la mise en place d'un « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales ».

Si celui-ci ne concernerait finalement que 2 099 collectivités, dont 1 908 communes, la volonté de l'Etat de faire participer les communes à l'effort impactera inévitablement les dotations versées aux communes.

Toutefois, à ce jour, il a été annoncé que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait rester stable. Les services de l'Etat ont annoncé quelques jours de retard possibles sur la communication des notifications de DGF, avec alors autant de jours supplémentaires pour adopter le budget au-delà de la limite du 15 avril.

Mais à plus long terme, il est fort probable que ces efforts demandés aux collectivités resteront, voire seront amplifiés, à court ou moyen terme.

Dans le même temps les produits fiscaux devraient faiblement évoluer. Après avoir progressé trois années de suite de plus de 3%, les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seraient revalorisées de 1,7% en 2025. Un taux plus faible qui s'explique par le ralentissement de l'inflation. L'évolution des cotisations d'impôts locaux acquittées par les particuliers devrait donc en général être plus modérée en 2025.

Enfin côté dépenses, il est prévu + 1,2 Mds d'€ de cotisations à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) pour contribuer à éponger son déficit.

Pour les communes cela se traduira par une augmentation des cotisations de 3 points par an pendant 4 ans.

- Baisses des aides à l'investissement

La mesure qui prévoyait une réduction du Fonds de compensation de la TVA a finalement été abandonnée à ce stade du PLF mais les fonds attribués au Fonds Vert devraient baisser de 2,5 à 1,15 Md d'€ entre 2024 et 2025, et ces mesures d'économies devraient probablement impacter les Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

II – SYNTHÈSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ

Afin d’éclairer le débat d’orientation budgétaire, il convient de porter un regard sur l’évolution de la structure budgétaire de la collectivité au vu d’une étude rétrospective.

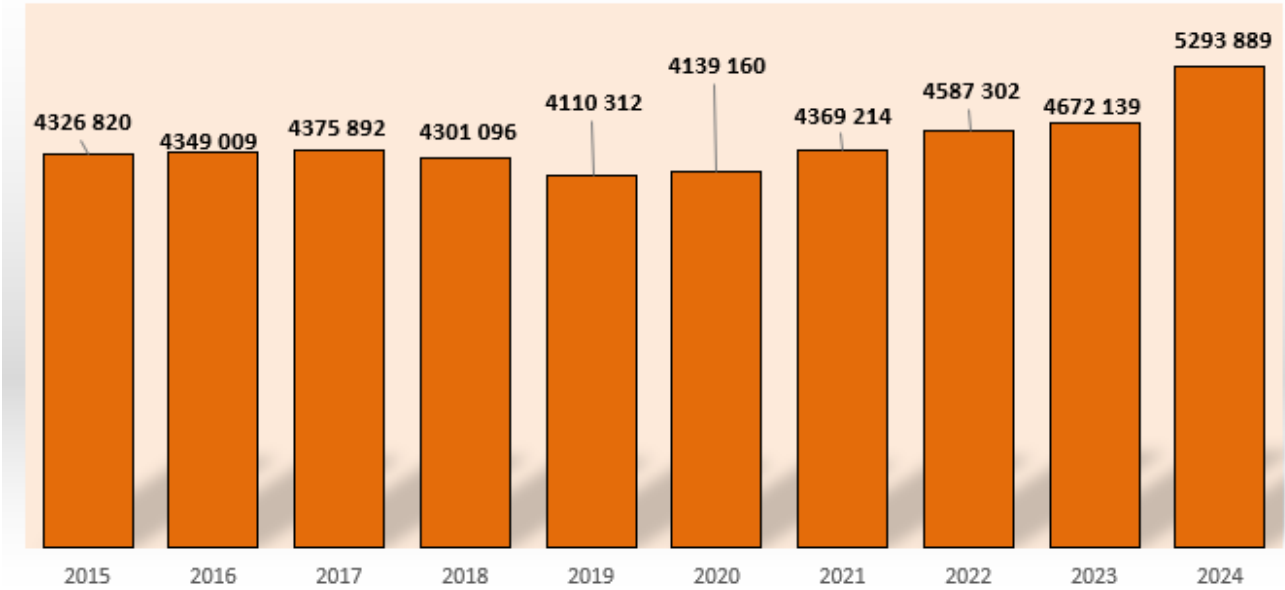
1 – Les dépenses de fonctionnement

La disponibilité de la ressource publique est une priorité. Malgré l’incertitude qui tend à devenir structurelle, les finances de la Grand’Croix restent solides et ont pu absorber les augmentations de charges (coût de l’énergie, revalorisation de la valeur du point d’indice,) malgré une stagnation des recettes.

Tableau de synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT EN EUROS	CFU 2023	BP+DM 2024	REALISE 2024	Évolution
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 437 116	1 708 610	1 665 260	16%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILES	2 353 148	2 605 000	2 577 341	10%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	2 569	3 335	3 335	30%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	765 578	993 900	935 320	22%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	4 558 411	5 310 845	5 181 256	14%
66 CHARGES FINANCIERES (intérêts des emprunts)	112 380	102 631	99 540	-11%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 348	15 750	13 093	871%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 672 139	5 429 226	5 293 889	13%

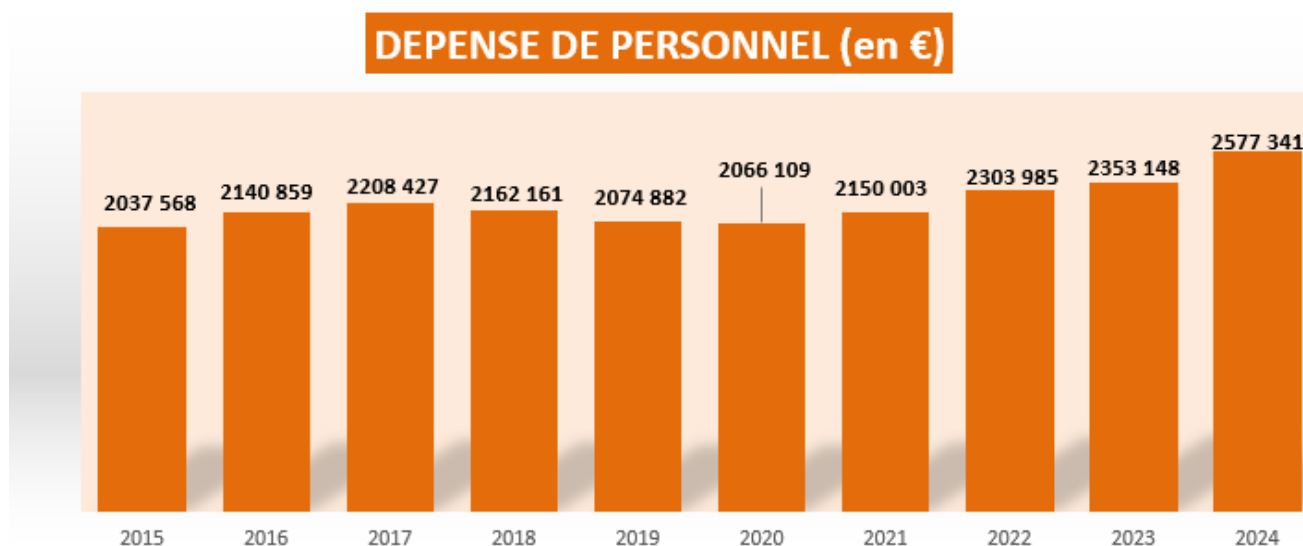
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en €)



Les raisons de l'évolution des charges de fonctionnement, hors charges de personnel exposées ci-après, s'expliquent principalement par 3 facteurs :

- Augmentation liée à des facteurs internes
 - Mise en place d'une saison culturelle
 - Frais d'entretien des bâtiments
 - Coût des renforts du CDG42 en attente du remplacement d'agents partis
- Augmentation liée à des facteurs externes
 - Forte augmentation des dépenses d'énergie
 - Forte augmentation des dépenses d'assurance
- Augmentation liée à des facteurs techniques
 - Décalage des relevés de compteurs d'eau entraînant une sous-facturation en 2023
 - Paiement sur l'exercice en 2024 des factures annuelles de maintenance du SIEL des années 2023 et 2024 (entre 2023 et 2024 on passe de 0 € à 215 k€)

➤ Évolution des dépenses de personnel



Évolution de la masse salariale : près de 2,577 M€ en 2024 pour 2,353 M€ en 2023.

Les charges de personnel 2024 évoluent sensiblement par rapport à l'année précédente, intégrant les mesures suivantes :

- Mesures nationales
 - ✓ Augmentation générale de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics au 1er janvier 2024
 - ✓ Revalorisation indiciaire des emplois de près de la moitié des emplois de catégorie C
- Mesures structurelles
 - ✓ Revalorisation du régime indemnitaire et notamment de la partie liée à la manière de servir des agents (CIA)
 - ✓ Création du poste de Responsable Cadre de vie sur 1 an
 - ✓ Pérennisation du poste à temps complet au service population dans le cadre du développement du service titres d'identité
 - ✓ Création d'un poste d'Adjoint au responsable enfance (28h00 hebdo)

- ✓ Développement de l'école de musique et reprise des interventions en milieu scolaire, d'où un volume plus important d'heures d'enseignement et la création de postes, sur le dernier trimestre 2024
- ✓ Recrutements d'agents remplaçants plus importants pour des absences de plus ou moins longue durée
- ✓ Hausse des effectifs au service enfance, notamment sur le temps méridien qui engendre un accroissement du besoin d'agents périscolaires, au vu des ratios d'encadrement obligatoires
- ✓ Création d'un emploi de Responsable loisirs animation sur 6 mois, qui ne sera pas reconduit
- ✓ Hausse des heures complémentaires et supplémentaires (plus de remplacements en interne, organisation des scrutins électoraux...)

Fin 2024, la commune de la Grand'Croix comptait 68 agents occupant un poste permanent. Ces 68 agents correspondent à 50,61 équivalents temps plein pourvus.

En complément de ces postes, 11 agents contractuels occupent des postes de renfort, et correspondent à 3 ETP sur essentiellement des emplois de catégorie C.

Les effectifs permanents se répartissent entre les 3 catégories de la fonction publique territoriale :

Catégorie A : 3 agents

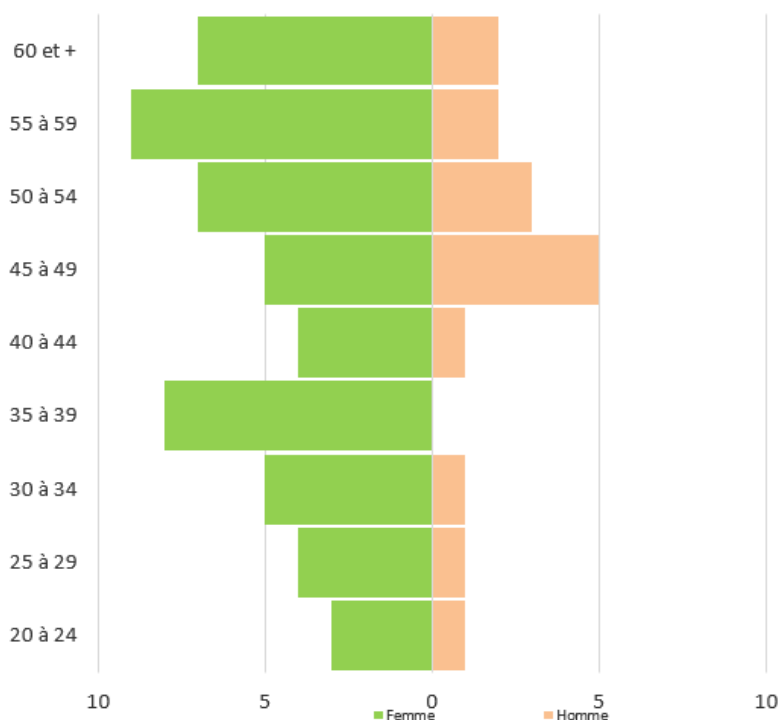
Catégorie B : 20 agents

Catégorie C : 45 agents

Les effectifs permanents relèvent principalement des filières technique (41%), culturelle (25%) et administrative (16%). On dénombre un peu plus de 76% de femmes pour près de 24% d'hommes.

Près de 62% des agents sont à temps partiel ou à temps non complet, et cela concerne près de 88% des femmes pour 12% des hommes.

Pyramide des âges au 31/12

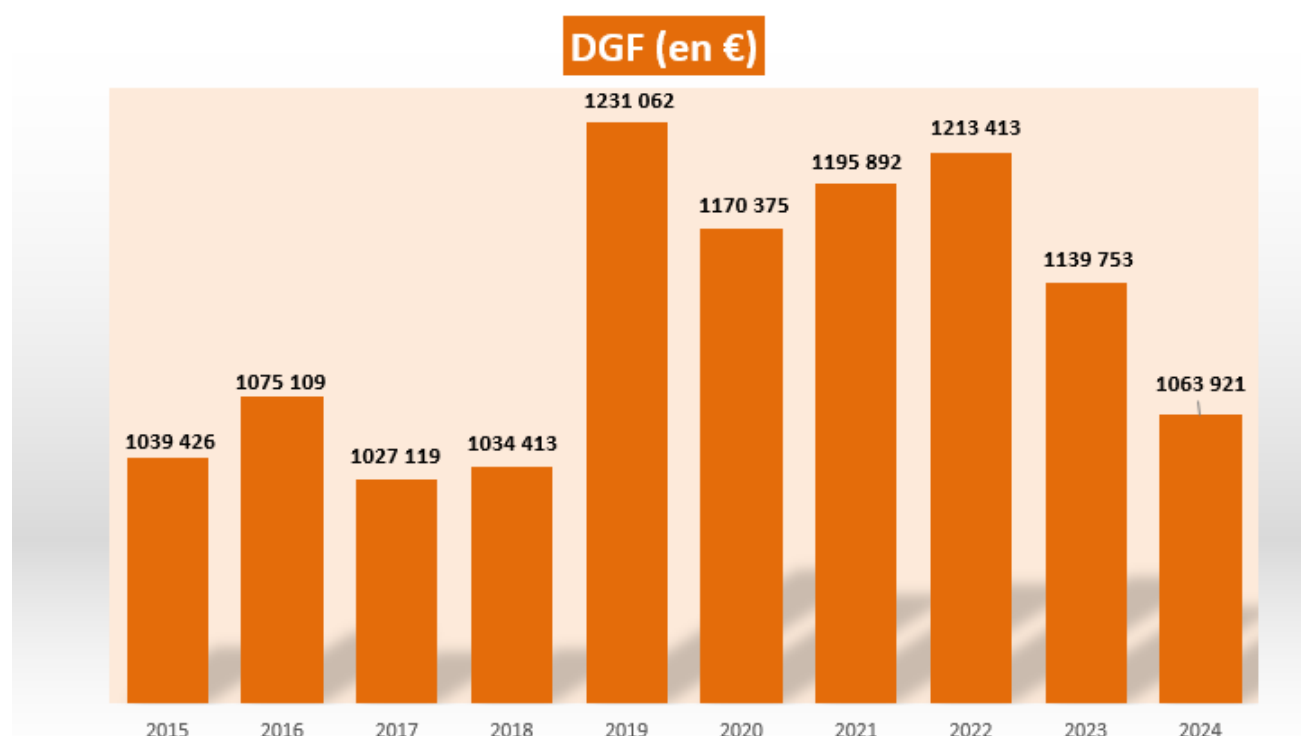


L'âge moyen au sein de la collectivité est de presque 45 ans, ce qui est dans la moyenne nationale.

2 – Les recettes de fonctionnement

Plusieurs éléments à souligner :

- Le montant au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2024 s'élève à 1,063 M€ contre 1,139 M€ en 2023, soit une baisse continue depuis 2022, ce qui est symptomatique des mesures de réduction des dotations de l'Etat. Entre 2022 et 2024, cette baisse de ressource pour la commune s'élève à plus de 20% compte tenu de l'inflation sur la période.



- En matière de fiscalité directe locale

On constate une augmentation du produit des impositions directes.
Cette augmentation se monte à environ 5%.

En l'absence d'augmentation des taux d'impôts, cette évolution est due, d'une part à la revalorisation des bases fiscales fixée par l'Etat, et d'autre part aux constructions nouvelles sur la commune.

PRODUITS DES IMPOSITIONS DIRECTES (en €)

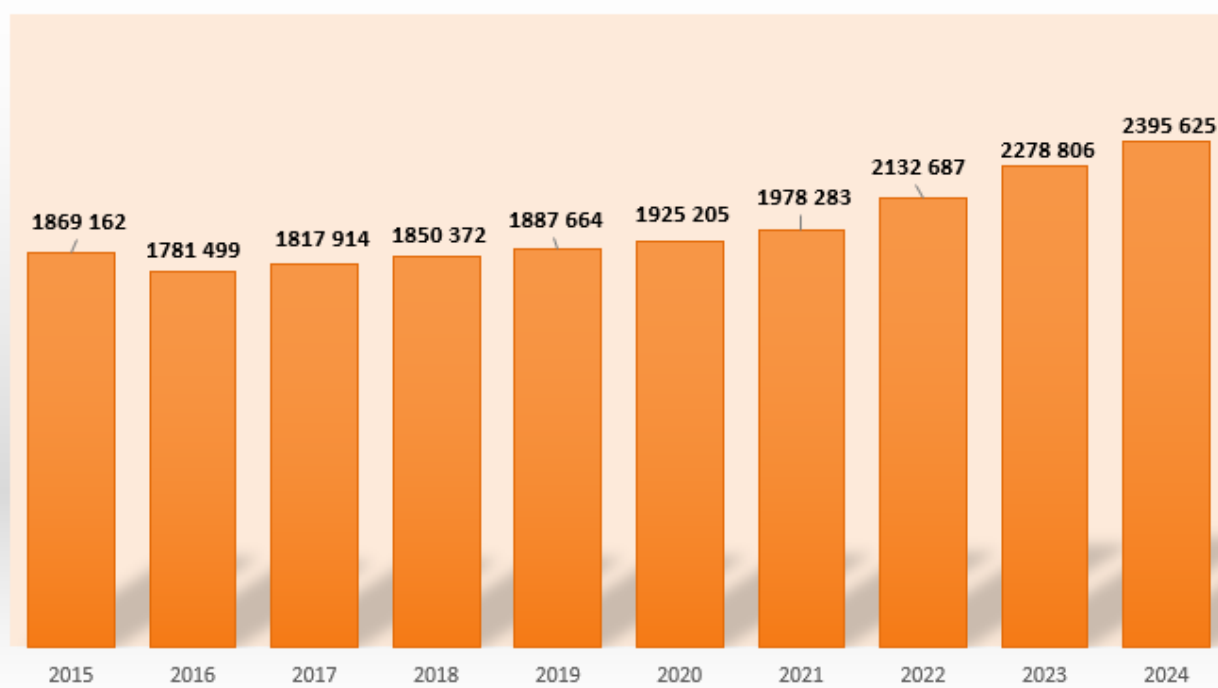


Tableau de synthèse des recettes réelles de fonctionnement

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT EN EUROS	CFU 2023	BP+DM 2024	REALISE 2024	Evolution
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	422 482	424 600	500 104	18%
73 IMPOTS ET TAXES - FISCALITE LOCALE	3 468 360	3 402 380	3 548 474	2%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 530 732	1 547 125	1 549 013	1%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	186 145	107 221	86 238	-54%
013 ATTENUATION DE CHARGES	37 462	20 000	37 462	0%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	5 645 181	5 501 326	5 721 290	1%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0	89	-
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS CHAP 042	110 690	0	77 012	-30%
78 REPRISE SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	0	0	1 132	-
TOTAL DES RECETTES REELLES	5 755 871	5 501 326	5 799 523	1%

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Depuis 2022 on peut noter une relative stagnation des ressources de fonctionnement de la collectivité, ce qui cache en réalité une baisse de près de 6 % en euros constants.

3– En section d’investissements

1 - Les dépenses d’investissement

Les dépenses d’équipement s’élèvent en 2024 à 2,822 M€ contre 2,563 M€ en 2023. Les investissements se sont poursuivis avec notamment la fin des travaux de réhabilitation de la mairie et de son annexe, les travaux d’aménagements du parc de La Platière (1^{ère} tranche) et le début des travaux de rénovation des écoles.

Rappel des principales réalisations de 2024 :

- Divers bâtiments (mairie, écoles, médiathèque, ...) : travaux, matériels et mobilier
- Services techniques : équipements
- Matériel d’illumination
- Aire de jeux impasse des Jardins
- Totem salle de l’Etoile
- Programme de vidéo protection

Tableau de synthèse des dépenses réelles d'investissement

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT EN EUROS	CFU 2023	BP+DM 2024	REALISE 2024
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 210	114 627	1 575
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	477 544	661 231	435 451
23 IMMOBILISATIONS EN COURS TRAVAUX	2 070 699	4 337 392	2 335 055
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 348	268 898	49 633
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 562 801	5 382 148	2 821 714
10 DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	50 790	300 331	300 331
13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	536 690	527 433	525 261
TOTAL DES DEPENSES REELLES	3 150 281	6 209 912	3 647 306

✓ L'encours de la dette s'établi en fin d'année 2024 à 3,136 M€.

ENCOURS DE LA DETTE (en €)



✓ *Capacité de désendettement de La Grand'Croix*

Cette approche évalue le rapport entre l'encours de la dette de la collectivité et son épargne (sa capacité d'autofinancement). Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années que la commune mettra à rembourser la totalité de sa dette si elle y consacre tous les ans l'intégralité de son épargne.

La capacité de désendettement de la Grand'Croix est d'environ 7.5 années en 2024 permettant à la commune de rester en zone verte (0 à 10 ans) et de s'offrir la possibilité d'emprunter à nouveau.

2 - Les recettes d'investissement

Celles-ci atteignent près de 2,55 M€ à fin 2024 pour 2,47 M€ en 2023.

Le FCTVA a rapporté plus de 400 k€ en 2024 contre un peu plus de 370 k€ en 2023. A noter également le versement sur 2024 des soldes de subventions de la salle Roger Rivière et des acomptes concernant les travaux de la mairie, des écoles et du Parc de la Platière.

Tableau de synthèse des recettes réelles d'investissement

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT EN EUROS	CFU 2023	BP+DM 2024	REALISE 2024
13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	946 205	3 333 463	1 502 131
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	452	1 100 000	-
20 IMMOBILISATION INCORPORELLES	20 438	-	-
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 684	843	-
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	2 014
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 084 779	4 434 306	1 504 145
10 DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	497 414	443 800	470 112
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	890 571	575 935	575 935
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 472 764	5 454 041	2 550 192

III – LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

A – La stratégie financière

L'instabilité provoquée par la décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale en juin 2024 et le dépôt tardif d'un projet de loi de finances impactant très fortement les budgets des collectivités territoriales ont fait peser sur la préparation budgétaire une très grande incertitude.

Dans ce contexte, la Grand'Croix présente un rapport d'orientation budgétaire qui illustre notre vision à date d'un budget 2025 juste et responsable.

Ces orientations budgétaires reprennent nos priorités telles que nous les portons depuis le début du mandat : poursuite d'un programme d'investissement ambitieux pour la transition écologique, l'adaptation de notre ville au réchauffement climatique et l'amélioration du cadre vie, maintien d'un bon niveau de service public rendu au quotidien, maintien de notre soutien aux associations, et ce sans augmentation du taux de la part communale des impôts locaux.

Les incertitudes structurelles (crises à répétition, inflation, fragilisation du système financier...) qui feront sans doute encore ressentir leurs effets dans les mois à venir, auront naturellement des répercussions sur notre collectivité, son fonctionnement et son budget.

Il va de soi que notre collectivité continuera d'être aux côtés des plus fragiles et aussi de tous ceux qui seront encore plus qu'hier atteints directement ou indirectement par les conséquences des crises à répétition. Il est notamment prévu de maintenir nos actions volontaires en direction du monde associatif, sportif et culturel. Nous devons continuer d'œuvrer avec optimisme, détermination et en poursuivant notre stratégie selon les grands principes adoptés depuis plusieurs années maintenant.

1) Des contraintes financières importantes

Les incertitudes structurelles sont réelles, nous contraignent et nous font craindre de nouvelles pertes de ressources financières pour notre commune.

Cependant, notre gestion sérieuse et prudente nous permet d'aborder l'année 2025 avec une situation financière qui ne remet pas en cause la mise en œuvre de notre programme d'investissements ou notre choix de stabilité fiscale.

2) La stratégie budgétaire

✓ *Le dimensionnement du budget de fonctionnement*

Le premier pilier de notre stratégie financière depuis 2014 concerne la gestion rigoureuse du budget de fonctionnement.

Compte tenu du contexte depuis plusieurs années et les projections faites mais très incertaines, ce volet est traité afin d'élaborer une stratégie qui permet de concilier les objectifs financiers et les enjeux de politique publique.

Le cadrage des dépenses reste, plus que jamais, nécessaire. La maîtrise des dépenses, dans le contexte budgétaire mouvant qui nous est imposé, doit se poursuivre tout en continuant à faire preuve de vigilance et de réactivité.

Cette démarche s'appuie sur deux axes majeurs :

- La poursuite de la rationalisation du fonctionnement de l'administration,
- La priorisation des activités et prestations au sein des politiques publiques portées ou soutenues par la collectivité.

L'objectif est de conserver un niveau d'épargne permettant à la collectivité de continuer à autofinancer une grande part de ses investissements.

✓ *Le levier fiscal*

Le deuxième pilier est celui de la fiscalité. L'augmentation du taux communal des impôts locaux n'est pas envisagée. Il s'agit d'un effort de gestion qui est indispensable dans le contexte général et pour nos concitoyens. Ceci nous oblige également à ne pas laisser filer la dette de façon déraisonnable et irresponsable.

✓ *La poursuite de la maîtrise de l'endettement*

Le troisième pilier est celui de la maîtrise de l'endettement. La gestion financière que nous poursuivons devra nous permettre de maintenir un certain niveau d'autofinancement tout en sollicitant, comme cela est nécessaire, le recours à l'emprunt dans le cadre de l'important projet des écoles.

B – Les orientations budgétaires

Ce dernier budget de la mandature s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière initiée depuis 2014 : un cadrage budgétaire rigoureux autorisant les évolutions suivantes :

- A l'exception des postes de dépenses dont l'évolution est liée à des facteurs exogènes (énergie, assurances...) ou à des extensions de périmètres (entretien, maintenance et réparation), les montants à inscrire au budget prévisionnel au titre des dépenses de gestion courante ne pourront excéder les inscriptions arbitrées au BP 2024. Le net ralentissement de l'inflation constaté depuis quelques mois ne doit pas masquer d'importantes disparités avec des prix toujours en hausse (énergie, alimentation, prestations de service...)
- Pour ce qui concerne la masse salariale, chaque remplacement de poste fera l'objet d'un questionnement en termes de compétences et d'évolution des besoins de la collectivité.
- Nous souhaitons maintenir le niveau global de notre soutien aux associations en 2025. Les subventions de fonctionnement, qu'elles bénéficient aux organismes publics ou privés, seront évaluées en prenant en compte les situations particulières. Les subventions liées à des évolutions dans les périmètres d'activité pourront connaître des évolutions après arbitrage.

Ces mesures seront complétées par des mesures qui devront permettre de dégager des économies et des recettes nouvelles (hors fiscalité) pour garantir un équilibre budgétaire et financier satisfaisant.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, il est prématuré, à la date de rédaction de ce document, de les établir avec précision, les montants des différentes dotations notamment de l'Etat et de Saint Etienne Métropole n'étant pas connus avec précisions.

C – Le cadrage de la PPI

Conserver une capacité d'investissement significative est impératif pour pouvoir répondre aux nécessités de conservation ou de réhabilitation du patrimoine et aux besoins d'équipements nouveaux ou de réaménagements d'équipements existants pour faire face aux évolutions des besoins de nos concitoyens. Nous comptons poursuivre un programme d'investissement dynamique pour transformer durablement la ville et ses services vers un plus grand développement écoresponsable.

La préservation de la situation financière de la collectivité n'est pas sans impact sur la définition de la programmation pluriannuelle des investissements 2020-2026, élaborée en intégrant un double objectif :

- En termes de volume : le calibrage de la PPI est resserré du fait du choix de ne pas trop solliciter le recours à l'emprunt.
- En termes qualitatifs : en complément des nouveaux équipements nécessaires mais pouvant générer des coûts de fonctionnement récurrents, devront être priorisés en contrepartie des investissements économes, permettant de réduire les coûts de gestion de notre patrimoine.

La réalisation de ce programme d'investissement ambitieux nécessite de conserver un niveau satisfaisant d'autofinancement et de mobiliser le maximum de recettes d'investissement.

Les investissements prévus pour 2025 porteront notamment sur la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments (fin des travaux pour les deux écoles publiques) et la fin de la requalification du parc de la Platière.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS MANDAT 2020-2026 / Période 2025-2026

Opérations récurrentes	Dépenses : Montant annuel moyen estimé (€ TTC)
------------------------	--

Plan de maintenance des bâtiments	70 000.00 €
Vidéoprotection	50 000.00 €
Informatique	20 000.00 €
Matériels pour les services techniques	10 000.00 €
Mobilier urbain	10 000.00 €
Véhicules	30 000.00 €
Voirie (enveloppe SEM)	210 000.00 €

Opérations individualisées	Démarrage prévu	Fin prévue	Détail	Dépenses : montants estimés (€ TTC)
CTM	2020	2026	Quais, bâtiment...	100 000.00 €
École Teyssonneyre	2024	2025	Aménagements	20 000.00 €
			Eco rénovation	1 000 000.00 €
			Cantine	25 000.00 €
École Peillon	2024	2025	Sanitaires	113 000.00 €
			Eco rénovation	1 000 000.00 €
			Couverture zinguerie	218 000.00 €
Parc de La Platière	2022	2025	Extension et préau	460 000.00 €
			AMO	148 961.00 €
			Aires de jeux	1 000 000.00 €
Mise en place collecteurs d'eau pluviale	2024	2026	Parcours de santé	
			Jeux d'eau	
Château de la Péronnière	2025	2026		
			Clos et couvert	206 000.00 €
			Aménagements intérieurs	460 000.00 €

Opérations autres opérateurs	Démarrage prévu	Fin prévue	Détail	Dépenses : montants estimés (€ TTC)
Aménagements des berges du Gier (PAPI)	2022	2027	Financement Agence de l'Eau / État / SEM	
Réseau de chaleur quartier du Dorlay	2023	2026	SEM-Étude préalable 2023/2024	
Construction caserne des Pompiers	2025	2026	SDIS / Conseil Départemental	
Halte ferroviaire	2022	2028	Région AURA / SNCF / SEM	
Opération Cœur de Ville	2023	2026	Rénovation urbaine EPORA	
Ilot JB Cornet	2023	2026	Rénovation urbaine EPORA	